

Questions orales

M. Clarke: Madame le Président, étant donné que l'une des solutions qui avait été adoptées consiste à nommer un contrôleur de rang supérieur dans chaque ministère et que le vérificateur général a jugé nécessaire de rappeler que ce projet n'était pas en voie de réalisation, le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi il lui faut tellement de temps pour mettre ce programme en route?

M. Johnston: Madame le Président, nous n'essayons pas de retarder ce programme. A notre avis, il faut absolument un expert financier de haut rang dans chaque ministère et organisme. C'est un des principaux objectifs du programme qui progresse. Il est parfois difficile de trouver les personnes qui possèdent les aptitudes requises pour remplir ces fonctions mais je sais que le bureau du contrôleur général s'active à essayer de mettre ce projet à exécution.

* * *

L'ACCÈS À L'INFORMATION

LA PUBLICATION DES SONDAGES D'OPINION SUR LES PROPOSITIONS CONSTITUTIONNELLES

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Le 28 novembre, mon collègue le député de Wellington-Dufferin-Simcoe a demandé au premier ministre s'il publierait les résultats des trois sondages d'opinion publique qui avaient été faits sur les propositions constitutionnelles du gouvernement. Le premier ministre avait dit qu'il vérifierait s'il pouvait les dévoiler. Sauf erreur, le ministre a pris une décision. Pourrait-il nous dire quand ces résultats seront publiés?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, j'ai l'intention de rendre publique d'ici quelques jours la partie de ce sondage qui a trait à la question constitutionnelle.

[Traduction]

M. Epp: Madame le Président, je dois avouer que je n'ai pas très bien saisi la réponse du ministre.

Une voix: Il n'y avait pas grand-chose à saisir.

M. Epp: Si je ne m'abuse, il ne nous a pas donné de date. Il a dit qu'il le ferait en fonction des travaux du comité. Je lui ferai remarquer que le comité siège déjà depuis quelque temps.

Les résultats d'un sondage Gallup, qui ont été publiés hier, clairement montrent que plus de deux tiers des Canadiens ne sont pas favorables au programme, ou au projet du premier ministre. J'aimerais demander au ministre de la Justice comment le gouvernement peut se permettre de restreindre à cinq le nombre des spécialistes à témoigner, et de les soumettre au préalable à un test pour savoir si ce qu'ils diront lui sera ou non favorable.

Une voix: C'est une honte!

M. Epp: Comment le gouvernement peut-il concilier cette politique avec le programme publicitaire qu'il projette ou

envisage maintenant de lancer pour influencer, à même les fonds publics, l'opinion des Canadiens, alors qu'il ne permet même pas aux spécialistes de comparaître?

[Français]

M. Chrétien: Madame le Président, le comité a pris sa décision hier, et il va permettre à cinq experts dont deux nommés par l'opposition officielle, deux nommés par le gouvernement et un nommé par le Nouveau parti démocratique, d'exercer leurs talents. C'est là la décision du comité, et je la respecte.

Quant à la campagne de publicité à laquelle l'honorable député fait allusion, on n'a pas pris de décision encore, mais je voudrais lui faire remarquer que le gouvernement du Québec jusqu'à ce jour a dépensé près de 1.5 million de dollars depuis le mois de septembre pour faire de la publicité qui est parfois douteuse. Madame le Président, même un curé dans la publicité annonce que ce n'était pas moral. Il ferait peut-être mieux de s'occuper de ses paroissiens. Quant aux sondages, comme l'honorable député n'a pas compris ma réponse, je répéterai que j'ai l'intention de les rendre publics tantôt. Et comme il n'a pas compris mon français lorsque je me suis référé aux sondages, je pourrais peut-être lui citer Cicéron, qui disait: *Plus apud nos vera ratio valeat quam vulgi opinio*. Ce qui veut dire en français, madame le Président: Soyons guidés par la raison plutôt que par l'opinion publique.

Nous avons donc l'intention de rendre publiques les conclusions de ces sondages, mais si nous avons raison, nous avons l'intention de continuer de la même façon.

* * *

[Traduction]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LE COÛT DES SERVICES DE POLICE PROVINCIAUX

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général, qui a annoncé récemment une hausse substantielle de la contribution des provinces et des municipalités au financement des services exécutés sous contrat par la GRC, hausse à laquelle s'opposent unanimement les huit procureurs généraux provinciaux concernés, et qui représente un allègement de 100 millions de dollars du fardeau fiscal fédéral et un alourdissement correspondant de celui des contribuables provinciaux et municipaux. J'ai en main un document établi par la GRC et qui précise pour la première fois qu'il s'agit en fait d'une hausse de plus de 100 p. 100 dans certains cas et de plus de deux millions de dollars pour la seule municipalité de Burnaby.

Pourquoi le gouvernement propose-t-il d'augmenter de 14 millions de dollars la part provinciale et municipale des frais d'administration du quartier général de la GRC? Comment le gouvernement fédéral peut-il justifier cette incursion totalement gratuite dans les ressources fiscales des provinces et des municipalités des régions de l'Ouest, du Nord et de l'Atlantique?